

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES
PROVINCE DE QUÉBEC**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :

Les états financiers de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu et le rapport du vérificateur pour l'année 2023 seront déposés au conseil lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 13 mai 2024.

L'enregistrement de la séance du conseil sera disponible sur le site internet de la municipalité (www.saintjeandedieu.ca). Un résumé sera publié dans le journal municipal de mars prochain.

Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du Code Municipal.

Donné à Saint-Jean-de-Dieu, ce 7^e jour de mai de l'an deux mille vingt-quatre.


Marc Morin

Directeur-général/greffier-trésorier